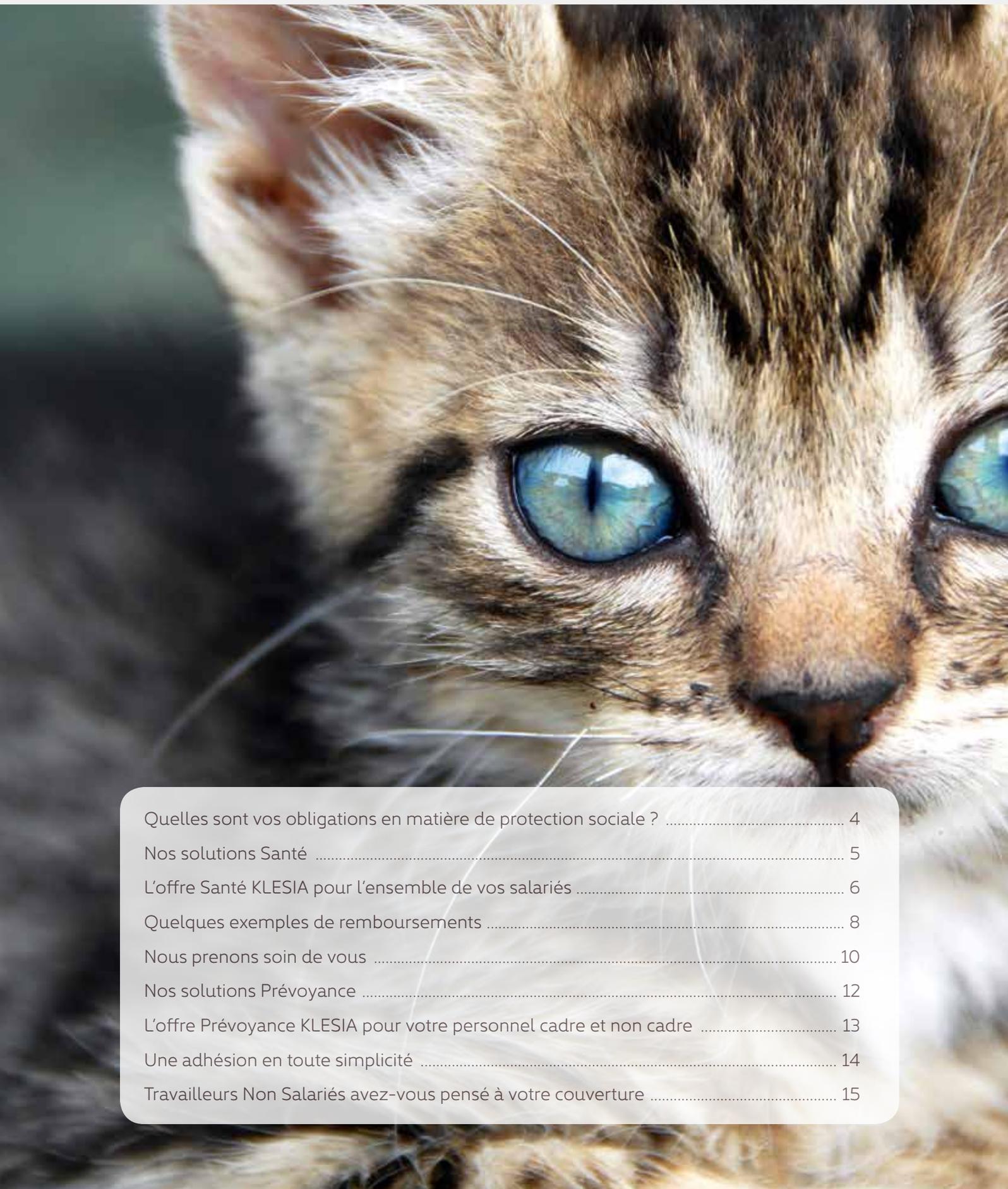


## LA PROTECTION SOCIALE DES SALARIÉS

Fleuristes,  
Vente et Services  
des animaux familiers





|   |    |
|---|----|
| Quelles sont vos obligations en matière de protection sociale ? .....   | 4  |
| Nos solutions Santé .....   | 5  |
| L'offre Santé KLESIA pour l'ensemble de vos salariés .....              | 6  |
| Quelques exemples de remboursements .....                               | 8  |
| Nous prenons soin de vous .....   | 10 |
| Nos solutions Prévoyance .....  | 12 |
| L'offre Prévoyance KLESIA pour votre personnel cadre et non cadre ..... | 13 |
| Une adhésion en toute simplicité .....                                  | 14 |
| Travailleurs Non Salariés avez-vous pensé à votre couverture .....      | 15 |

## **KLESIA : VOTRE PARTENAIRE PRIVILÉGIÉ**

Mettre en place une couverture santé et prévoyance pour l'ensemble de votre personnel est une obligation légale et conventionnelle. Cette couverture doit répondre à certains critères minimums définis par les partenaires sociaux de votre branche.

En tant que partenaire privilégié, nous vous avons créé une gamme de solutions innovantes dédiées à votre profession qui répond à vos besoins et s'adapte à votre budget.

Vous avez ainsi la certitude de faire les bons choix pour la couverture santé et prévoyance de vos salariés tout en répondant aux dispositions fixées par votre convention collective nationale.

Parce que vous permettre de vous concentrer sur l'accompagnement de vos clients et de leurs fidèles compagnons pour les événements importants de leur vie est au cœur de nos préoccupations. Nous mettons à votre disposition des experts métiers spécialistes de votre secteur qui vous conseillent et vous assistent de la phase de conseil à la gestion quotidienne de votre contrat.

**Découvrez nos solutions SANTÉ et PRÉVOYANCE reconnues par vos partenaires sociaux.**



# Quelles sont **VOS OBLIGATIONS** en matière de protection sociale ?

Afin d'être en conformité avec vos obligations conventionnelles et réglementaires établies par la CCN des Fleuristes, Ventes et Services d'animaux familiers, il vous appartient de mettre en place :

## EN SANTÉ

- Une **complémentaire santé** au bénéfice de l'ensemble de vos salariés respectant le minimum des garanties de votre convention collective.
- Le **maintien des garanties de vos anciens salariés** indemnisés par Pôle emploi, sans contrepartie financière pendant une durée égale à celle de leur dernier contrat de travail dans la limite de 12 mois.

## EN PRÉVOYANCE

- Des **garanties de prévoyance** en cas de décès, d'incapacité et d'invalidité pour tous vos salariés respectant le minimum des garanties de votre convention collective.
- Une **formule conforme à votre obligation** légale de cotiser 1,50 % tranche A pour la prévoyance de vos salariés cadres.
- Le **maintien des garanties de vos anciens salariés** indemnisés par Pôle emploi, sans contrepartie financière pendant une durée égale à celle de leur dernier contrat de travail dans la limite de 12 mois.
- Le **maintien des revenus de vos salariés** en arrêt de travail.



# Nos solutions SANTÉ

Composez en toute simplicité la couverture santé adaptée aux besoins de vos salariés et à votre budget.

## LA BASE

Conforme aux dispositions réglementaires fixées par votre CCN, elle vous permet de couvrir les dépenses essentielles de vos salariés. Vous devez participer au financement de cette cotisation à minima à hauteur de 50 %.

**Ce socle est obligatoire pour l'ensemble de votre personnel.**



## LES OPTIONS vous donnent la possibilité

→ De contribuer à l'amélioration des remboursements des frais de santé de vos salariés.

**Ce contrat collectif est obligatoire avec votre participation financière.**

→ Ou de leur laisser le choix de renforcer leurs garanties grâce à l'option que vous aurez choisie au préalable.

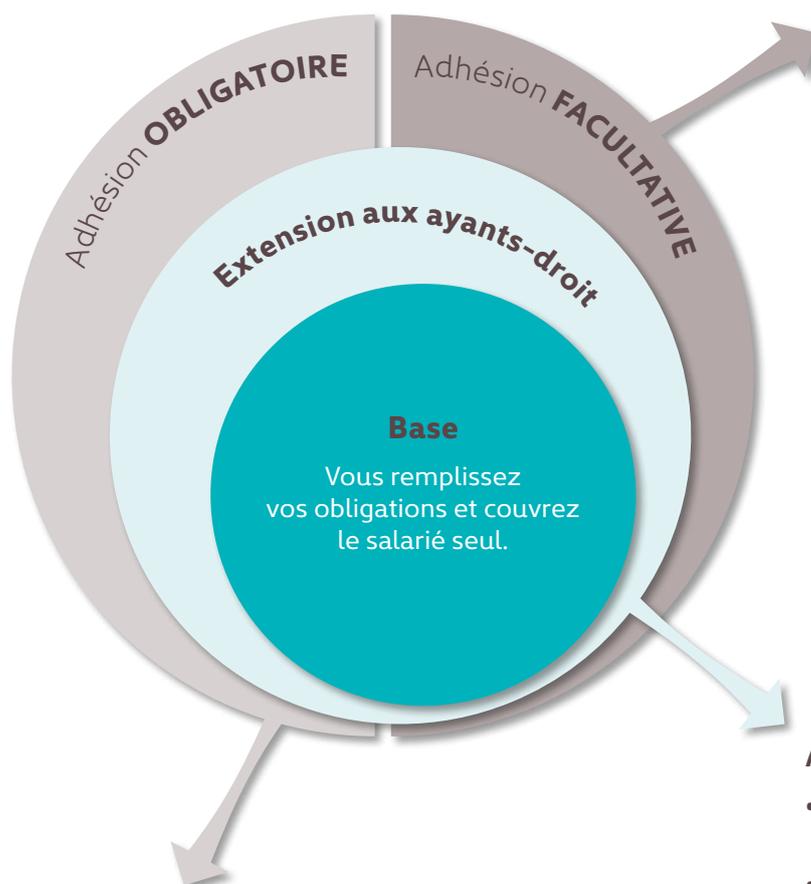
**Ce contrat collectif est facultatif. La cotisation est entièrement à sa charge.**

## BON À SAVOIR

En optant pour une couverture santé avantageuse, vous dynamisez votre politique sociale et fidélisez vos collaborateurs tout en bénéficiant d'avantages fiscaux.

# L'offre santé KLESIA pour L'ENSEMBLE DE VOS SALARIÉS

**Une base** pour répondre à vos obligations conventionnelles et **4 options** pour permettre à vos salariés de diminuer leurs dépenses de santé.



#### AU CHOIX DE L'EMPLOYEUR

- L'option que vous souhaitez offrir à vos salariés

#### AU CHOIX DU SALARIÉ

- Adhésion à l'option que vous aurez choisie
- Cotisation à sa charge exclusive
- Prélèvement sur son bulletin de paie

#### AU CHOIX DE L'EMPLOYEUR

- L'option que vous souhaitez offrir à vos salariés
- Adhésion obligatoire pour l'ensemble de vos salariés
- Cotisation financée à 50/50
- Prélèvement sur son bulletin de paie

#### AU CHOIX DU SALARIÉ

- Extension de la Base seule  
**OU** Base + Option
- Cotisation à sa charge exclusive
- Prélèvement sur son bulletin de paie

## Synthèse des GARANTIES

| PRESTATIONS  | BASE<br>CONVENTIONNELLE | RÉGIME SURCOMPLÉMENTAIRE |          |          |          |
|--|-------------------------|--------------------------|----------|----------|----------|
|  |                         | OPTION 1                 | OPTION 2 | OPTION 3 | OPTION 4 |
| <b>SOINS COURANTS</b>  |                         |                          |          |          |          |
| Consultations généralistes ou spécialistes                                       | ✓                       | +                        | ++       | +++      | ++++     |
| <b>HOSPITALISATION</b>   |                         |                          |          |          |          |
| Honoraires chirurgicaux  | ✓                       | +                        | ++       | ++       | +++      |
| Chambre particulière (hors maternité)  | ✓                       | +                        | ++       | +++      | ++++     |
| Lit d'accompagnement en cas d'hospitalisation d'un enfant de moins de 16 ans     | ✓                       | +                        | ++       | ++       | +++      |
| Prime de maternité ou d'adoption   |                         | +                        | ++       | +++      | +++      |
| <b>DENTAIRE</b>  |                         |                          |          |          |          |
| Prothèses remboursées  | ✓                       | +                        | ++       | +++      | ++++     |
| Prothèses non remboursées  |                         | +                        | ++       | ++       | ++       |
| Orthodontie remboursée   | ✓                       | +                        | ++       | +++      | ++++     |
| Implant dentaire   |                         | +                        | ++       | +++      | ++++     |
| <b>OPTIQUE</b>   |                         |                          |          |          |          |
| Verres   | ✓                       | +                        | ++       | +++      | ++++     |
| Chirurgie réfractive   |                         | +                        | ++       | +++      | ++++     |
| <b>PRÉVENTION</b>  |                         |                          |          |          |          |
| Homéopathie, nutritionniste, acupuncture, étioopathie, ostéopathie, chiropractie |                         | +                        | ++       | ++       | +++      |

## QUELQUES EXEMPLES DE REMBOURSEMENTS

Toutes les prestations sont limitées aux dépenses réellement engagées.

CONSULTATION DE **60 €** AUPRÈS D'UN DERMATOLOGUE  
(médecin ayant des honoraires maîtrisés)



Base de remboursement de la Sécurité sociale : 30 €. La participation forfaitaire de 1 € est à la charge de l'assuré.

ACHAT D'UN ÉQUIPEMENT OPTIQUE D'UN MONTANT DE **579 €**  
(monture et deux verres progressifs sphère de -4,00 à +4,00 dioptries)



Base de remboursement de la Sécurité sociale : monture 2,84 € et verre progressif sphère de -4,00 à +4,00 dioptries 7,32 €

Sécurité sociale
  Base
  Options
  Reste à charge



POSE D'UNE PROTHÈSE DENTAIRE REMBOURSÉE POUR UN COÛT DE **428 €**  
(médecin ayant des honoraires maîtrisés)



Base de remboursement de la Sécurité sociale : 107,50 €

UNE CONSULTATION D'OSTÉOPATHIE SOIT UNE DÉPENSE DE **55 €**



# | Nous prenons **SOIN DE VOUS**

## Pour vous **EMPLOYEUR**

### VOUS SOUTENIR EN CAS DE DIFFICULTÉS FINANCIÈRES DE GESTION ET DE TRÉSORERIE

Vous bénéficiez de l'accompagnement Klé Trésor grâce à un conseiller expert en finance, patrimoine et droit des entreprises, qui construit un plan d'actions personnalisé et vous soutient dans la mise en place de ce diagnostic jusqu'au dénouement de la situation et rétablissement de votre autonomie financière.

### VOUS ASSISTER SUR LE REMPLISSAGE DE VOTRE DOETH

Des conseillers experts vous assistent dans le remplissage de votre DOETH (Déclaration Obligatoire d'Emploi des Travailleurs Handicapés) sur les informations à apporter, les repères utiles et les exemples de calcul. De même, des fiches pratiques sont mises à votre disposition pour mieux connaître les services et dispositifs existants pour satisfaire l'obligation à l'emploi des personnes handicapées.

### SOUTENIR VOS AIDANTS FAMILIAUX

Afin de permettre à vos salariés de conserver ou retrouver une certaine qualité de vie et de préserver leur santé, nous vous proposons de la documentation ainsi que des conférences d'information et de sensibilisation sur cette thématique importante.

### VOUS ACCOMPAGNER DANS LA PRÉVENTION ET LA SANTÉ DE VOTRE PERSONNEL

- Campagne de vaccination antigrippale : nous mettons à votre disposition un accompagnement afin de mettre en œuvre une campagne de vaccination antigrippale en entreprise : kits de communication et une prise en charge financière des vaccins.
- Campagne de prévention de l'AVC et de l'arrêt cardiaque : nous vous accompagnons dans la mise en place de ce dispositif complet : informer et sensibiliser vos salariés, évaluer les facteurs de risque, mettre en œuvre une campagne de dépistage en entreprise et accompagner les victimes d'AVC et leurs aidants.





## Pour vos SALARIÉS

### LES SOUTENIR VIA LA DÉMARCHE ECO (ÉCOUTE, CONSEIL ET ORIENTATION) EN CAS DE PROBLÉMATIQUES DU QUOTIDIEN OU DE DIFFICULTÉ SOCIALE ET FINANCIÈRE

Une analyse individuelle et personnalisée leur est proposée grâce à des conseils sur les démarches à mener, des recommandations de partenaires ainsi qu'un accompagnement dans la mise en place des solutions, et/ou une aide financière au regard de la difficulté rencontrée.

### LES ACCOMPAGNER ET LES ORIENTER EN TANT QU' Aidant FAMILIAL

Afin de leur permettre de conserver ou de retrouver une certaine qualité de vie et de préserver leur santé, nous accompagnons vos salariés aidants familiaux sur la recherche d'établissements, de solutions de soutien à domicile et sur les tâches administratives.

### RÉALISER DES BILANS DE PRÉVENTION

À partir de 50 ans, dans les centres de prévention « Bien Vieillir » de l'Agirc-Arcco, votre salarié peut se voir proposer des parcours de prévention composés de bilans de santé médicaux et/ou psycho-sociaux assurés par une équipe de professionnels ainsi que des ateliers de prévention pour prendre en main sa santé. Les thématiques sont diverses et variées : mémoire, sommeil, diététique, activités physiques !

## Nos solutions PRÉVOYANCE

Découvrez votre couverture prévoyance pour assurer une protection financière à vos salariés et leurs proches en cas d'aléas de la vie.

### LA BASE

Conforme aux dispositions réglementaires fixées par votre CCN, elle permet d'aider vos salariés et leur famille en cas de décès, d'incapacité et d'invalidité. **Ce socle est obligatoire pour l'ensemble du personnel.**

|                       | NON CADRES | CADRES |
|-----------------------|------------|--------|
| Capital décès         | ✓          | ✓      |
| Double Effet          | ✓          | ✓      |
| Frais d'obsèques      | ✓          | ✓      |
| Rente conjoint        |            | ✓      |
| Rente éducation       | ✓          | ✓      |
| Incapacité de travail | ✓          | ✓      |
| Invalidité            | ✓          | ✓      |

✓ garantie couverte



# Mieux comprendre vos **GARANTIES PRÉVOYANCE**

## CAPITAL DÉCÈS TOUTES CAUSES

Un capital est versé au conjoint ou aux personnes désignées par le salarié afin de les aider à faire face aux conséquences de sa disparition ou en cas de décès du conjoint en fonction de la garantie.

## DOUBLE EFFET

Si, après le décès du salarié, son conjoint décède à son tour, un capital est versé sous condition aux enfants à charge.

## FRAIS D'OBSÈQUES

Une indemnisation est versée pour les frais funéraires.

## RENTE CONJOINT

Une rente conjoint temporaire substitutive est versée au conjoint ou assimilé, en l'absence d'enfant à charge au moment du décès du salarié.

## RENTE ÉDUCATION

Une rente d'éducation est prévue au bénéfice des enfants à charge en vue d'assurer la poursuite de leurs études dans les meilleures conditions. Elle est doublée pour les orphelins de père et de mère. Elle peut être versée également en cas d'invalidité du salarié en fonction de la garantie.

## INCAPACITÉ / INVALIDITÉ

L'incapacité temporaire d'exercer son travail (arrêt de travail) donne lieu à une prestation sous forme d'indemnités journalières permettant de compenser le manque à gagner. La protection prend la forme d'une rente si l'invalidité de l'assuré est de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> catégorie. Le capital décès peut être versé à l'assuré par anticipation, s'il est reconnu invalide de façon absolue et définitive.



# | Une adhésion en toute **SIMPLICITÉ**

## **BON À SAVOIR**

L'affiliation de vos salariés s'effectue uniquement sur votre **Espace Entreprise**.

## Votre **ADHÉSION**

- **Complétez-le(s) bulletin(s) d'adhésion** pour la formule retenue : Régime conventionnel ou Régime conventionnel et régime surcomplémentaire à adhésion obligatoire ou facultative.
- **Envoyez votre dossier d'adhésion complet** à l'adresse indiquée sur le bulletin d'adhésion accompagné des pièces justificatives.

## L'**AFFILIATION EN LIGNE** de vos salariés en santé

- **Créez votre Espace Entreprise** dès réception du certificat d'adhésion.
- **Rassemblez l'ensemble des dossiers de vos salariés** (bulletin d'affiliation et pièces justificatives) et **transmettez-les via votre Espace Entreprise** pour permettre l'affiliation de vos salariés et l'envoi des cartes de tiers payant.

Rendez-vous sur  
**klesia.fr**

Secteur d'activité Klé  
**Fleuriste, Vente et Services des animaux familiaux**

**Contactez nos conseillers commerciaux**

au **09 72 72 11 45**

du lundi au vendredi, de 9h à 18h  
(numéro surtaxé)



# TRAVAILLEURS NON SALARIÉS

## Avez-vous pensé à votre couverture ?

Découvrez nos solutions TNS : des couvertures santé et prévoyance complètes, adaptées à vos besoins et à ceux de votre famille !

### KLESIA PRO SANTÉ

- **5 formules**, spécialement conçues pour le TNS et sa famille, qui s'adaptent à vos besoins et à votre budget
- **Des services d'assistance** (aide à domicile, garde d'enfants, répétiteurs scolaire, frais médicaux à l'étranger, soutien psychologique et social, aide aux aidants)
- Un réseau de soin optique afin de réduire vos dépenses optiques
- Une cotisation gratuite à partir du 3<sup>e</sup> enfant
- Une réduction de 5 % sur la souscription du conjoint
- Des tarifs attractifs
- Pas de questionnaire médical
- Un espace client en ligne : consultation des remboursements, géolocalisation des professionnels de santé.

### KLESIA PRO PRÉVOYANCE

#### Une protection modulable selon votre situation familiale et financière !

Si vous êtes contraint(e) d'interrompre votre activité, les prestations du régime de prévoyance obligatoire dont vous relevez sont insuffisantes. Une couverture complémentaire est alors indispensable pour renforcer votre sécurité financière et celle de votre famille.

Bénéficiez d'une garantie simple, complète et solide :

- **EN CAS DE DÉCÈS** : Vos proches reçoivent soit un capital ou soit une rente dont le versement est garanti à vie. Vous pouvez renforcer leur protection en souscrivant aux options « rente de conjoint » et « rente d'éducation ».
- **EN CAS D'ARRÊT DE TRAVAIL** : Vous percevez un revenu complémentaire, sous forme d'indemnités journalières. Pour plus de modularité : choisissez vous-même votre délai de franchise.
- **EN CAS D'INVALIDITÉ** : Si vous êtes contraint d'arrêter définitivement ou partiellement votre activité, une rente vous est versée.

## BON À SAVOIR

Avec la fiscalité Madelin, vous bénéficiez d'un cadre fiscal avantageux pour votre contrat et vous pouvez déduire vos cotisations de votre revenu professionnel imposable.

PROFESSIONNELS  
DES MÉTIERS  
DE SERVICES,  
VOUS PASSEZ TOUT  
VOTRE TEMPS  
À PRENDRE SOIN  
DES AUTRES.



ET VOUS ?  
QUI PREND SOIN  
DE VOUS ?

### Complémentaire Santé – Prévoyance – Retraite

C'est parce que nous connaissons si bien les commerces de proximité que nous sommes en mesure de vous apporter les solutions les plus adaptées à vos besoins. KLESIA, au service des entreprises de service depuis plus de 65 ans.

**KLÉSIA**  
PROTECTION ET INNOVATION SOCIALES